

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

*

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: Acétone
- Code du produit:
 - 1030183
 - 1030213
- Emploi de la substance / de la préparation Solvants
- Producteur/fournisseur :
 - Reactolab SA
 - Servion
 - Documentation
 - docu@reactolab.ch
 - CH-1077 Servion Tel. +41 (0)21 903 32 32 Fax +41 (0)21 903 31 67
- Service chargé des renseignements : Département sécurité produit
- Renseignements en cas d'urgence :
 - Centre Suisse d'Information Toxicologique
 - CH-8030 ZÜRICH
 - Tel.: +41 (0)1 251 51 51
 - Numéro de cas d'urgence national: 145

2 Composition/informations sur les composants

- Nom chimique usuel (ou nom générique)
- No CAS Désignation
 - 67-64-1 acétone
- Code(s) d'identification
- No CE : 200-662-2
- No Index : 606-001-00-8

3 Identification des dangers

- Principaux dangers:



Xi Irritant
F Facilement inflammable

- Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

A des effets narcotisants.

R 11 Facilement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

*

4 Premiers secours

- Indications générales :
 - Ammener les sujets à l'air frais
 - Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- après inhalation :
 - Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
 - En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- après contact avec la peau :
 - Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
 - En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Acétone

(suite de la page 1)

- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :**
Ne pas faire vomir.
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Faire absorber du charbon médicinal.
- **Indications destinées au médecin :**
Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.
Provoque une dépression du système nerveux central.
- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**
Migraine
Vertiges
Etat maladif
Perte de connaissance
Sécheresse cutanée.
Irritations des muqueuses

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Monoxyde de carbone (CO)
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti - pollution).
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Recueillir les résiduel liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Acétone

(suite de la page 2)

- **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Eviter le dégagement d'aérosols.

- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
Risque d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation.

- **Stockage :**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne stocker que dans un secteur à l'épreuve des explosions.
Prévoir des sols résistant aux solvants.
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: Polyéthylène haut densité
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: PTFE
Matériau approprié pour réservoirs et conduites : l'acier fin.

- **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.

- **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans emballages bien fermés.
Tenir les réservoirs hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

* **8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

67-64-1 Acétone

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm
M

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Prévoir une douche d'oeil sur le lieu de travail.

- **Protection respiratoire :**

Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.
Filtre à gaz AX.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Acétone

(suite de la page 3)

- **Protection des mains** : Gants résistant aux solvants.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Temps perméable \geq 4 heures
Gants en butylchaoutchouc - Butyl (0.5 mm).
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
Gants en tissu épais.
Gants en cuir.
Gants en caoutchouc naturel/latex naturel - NR.
Gants en polychloroprène - CR.
Gants en caoutchouc nitrile/latex nitrile - NBR.
Gants en caoutchouc fluoré - FKM.
Gants en chlorure de polyvinyle - PVC.
- **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps** : Vêtement de protection résistant aux solvants.

9 Propriétés physiques et chimiques• **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	fruitée

• **Modification d'état**

Point de fusion :	-95°C (DIN 51761)
Point d'ébullition :	55,6-56,6°C (ASTM D 1078)

• **Point d'éclair :** -18°C (DIN 51755)• **Température d'inflammation :** 435°C (DIN 51794)

• **Danger d'explosion :** Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

• **Limites d'explosion :**

inférieure :	2,5 Vol %
supérieure :	13,0 Vol %

• **Pression de vapeur à 20°C:** 240 hPa (DIN 51754)• **Densité à 20°C:** 0,791 g/cm³ (ASTMD4052-86)

• **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:** 790 g/l

• **Valeur du pH :**

Indice de réfraction (20°C) à 20°C:	1,3588
--	--------

• **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** - 0,24 log POW

• **Viscosité :**

dynamique à 20°C:	0,33 mPas (DIN 51550)
--------------------------	-----------------------

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Réactions dangereuses:**
Réactions aux acides fortes et aux agents d'oxydation.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Acétone

(suite de la page 4)

- **Produits de décomposition dangereux :**
Gaz/vapeurs inflammables.
Gaz/vapeurs irritants

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4h	76 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Peut dégraisser et irriter la peau a l`usage prolonge ou repetitif.
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Toxicité subaiguë à chronique :**
En cas d'exposition prolongée ou repetée peut être gravement nocif pour la peau.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**
Le produit est facilement biodégradable.
91%/28d
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :**
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.
log P(o/w)<1
- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**

EC5/16h	1700 mg/l	(Pseudomonas putida)
EC50/48h	12600 mg/l	(Daphnia magna)
LC50/96h	8300 mg/l	(bluegill sunfish)
- **Remarque :** N'est pas nocif pour les organismes d'eau.
- **Indications générales :**



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Si possible récupérer ou recycler. Sinon: Incinération pour déchets toxiques.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages non nettoyés peuvent contenir des mélanges explosifs gaz-air.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :**
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Acétone

(suite de la page 5)

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 3 Matières liquides inflammables.
- **Indice Kemler :** 33
- **No ONU :** 1090
- **Groupe d'emballage :** II
- **Désignation du produit :** 1090 ACÉTONE
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :** 3
- **No ONU :** 1090
- **Label :** 3
- **Groupe d'emballage :** II
- **No EMS :** F-E,S-D
- **Désignation technique exacte :** ACETONE
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :** 3
- **No ID ONU :** 1090
- **Label :** 3
- **Groupe d'emballage :** II
- **Désignation technique exacte :** ACETONE
- **Indications complémentaires de transport :**
Fiche de transport pour le transport routier:
Numéro: 1008

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xi Irritant
F Facilement inflammable

- **Phrases R :**
11 Facilement inflammable.
36 Irritant pour les yeux.
66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S :**
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
23 Ne pas respirer les vapeurs/l'aérosol.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- **Prescriptions nationales :**
Législation de toxicité Suisse:
N°-OFSP/N°-TED : G-1031
Classe de toxicité: 5

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 28.04.2005

revue le : 28.04.2005

Nom du produit: Acétone

(suite de la page 6)

- **Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM):**
Les seuils quantitatifs selon l'Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM) doivent être respectés.
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de pollution des eaux WGK 1 (selon liste, D) : peu polluant
Classe de pollution des eaux PN4 (selon liste, CH) : en général, aucune mise en danger de l'eau

- * **16 Autres informations**
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
- **Service établissant la fiche technique :** Laboratoire, KK/rm
 - *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CHF